

Kigali, le 23 novembre 1949.

Objet :
Stock semences.



Monsieur l'Administrateur de Territoire,

Comme suite à votre accord, j'ai l'honneur de vous faire parvenir par camion APRUKI R.U. 306I.

- 192.000 francs*
1° une malle contenant ~~suivant~~ bordereau spécial.
2° de la ficelle et six aiguilles pour coudre les sacs.

Comme convenu, les sacs seront fournis par la Régie Pyrèthre .-

Les transports seront effectués par l'APRUKI qui enverra deux camions d'abord et un plus grand nombre dès qu'elle en aura la possibilité.

Je vous serais très obligé de bien vouloir emmagasiner les vivres achetés à l'emplacement des lieux d'achat pour éviter les détériorations et les vols.

Je vous prie également de ~~mettre~~ mettre un bordereau en double à chaque camion transportant des vivres.

Monsieur le Résident insiste pour avoir la plus grande quantité de haricots et le moins possible de pois.-

Je vous serais très obligé de me faire parvenir un état des frais que vous aurez engagé afin de me permettre d'apurer ces comptes aussitôt que possible.

Avec mes remerciements pour l'aide apportée.
Confraternellement.

L'ADMINISTRATEUR/DE TERRITOIRE,

G. HOMANS,

Monsieur l'Administrateur de Territoire
à RUHENGARI.

